

Conseil Municipal du 16 Janvier 2013

L'an *deux Mil Treize* le Seize du mois de Janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de *Janvier*, sous la présidence de Monsieur *Jean Louis ROUX, Maire*.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **18**

Nombre de Conseillers Présents : **15**

Nombre de Votants : **16**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **10 janvier 2013 (affichée le 10 janvier 2013)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : **23 Janvier 2013**

Étaient présents : Mrs ROUX, BOSSÉ, FEUVRAIS, BOURDEL, TOUEILLE, GENDRY, Mmes AUBRY, CHAUVIN, OUSSET, RENIER, Mrs FRÉMONT, POIGNANT, MONNIER, TURLAN, VANNIER

Absents excusés :

Dominique NEVOUX a donné procuration à Monsieur Jean Louis ROUX

Absents :

Madame Florence DUPUIS

Monsieur Bernard LESAGE

Secrétaire de séance : *Madame Josiane CHAUVIN*

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour 3 points supplémentaires :

- Démission de Bernard Lesage
- Annulation de l'acquisition de la parcelle N° 1 Chemin Bleu II
- Annulation de la cession de la parcelle N° 2 Bois Long

Ordre du jour

DELIBERATIONS

- ♦ MCL : Contrat de maîtrise d'œuvre
- ♦ Prorogation Contrat Mme Delphine CHARRETIER service administratif
- ♦ Extension du columbarium de Bel Air : Demande de Subvention DETR
- ♦ SIEMML : Opération de dépannage et programme de rénovation de l'éclairage
- ♦ Approbation du plan de gestion de la Forêt communale
- ♦ Annulation des cessions de terrains Chemin Bleu II et Bois Long

Divers

- ♦ Saison Plan d'eau 2013
- ♦ Demande de M Joseph Bodinier
- ♦ Rythmes scolaires
- ♦ Antenne relais SFR
- ♦ Antenne relais Orange

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Bernard Lesage présentant sa démission de son mandat de conseiller municipal pour raisons personnelles.

Dés réception la lettre de démission, a été transmise à Monsieur le Préfet.

DÉLIBÉRATIONS

MCL : Contrat de Maitrise d'œuvre

M le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a en projet en 2013, l'extension de la Maison Commune des Loisirs qui permettra de créer un local traiteur.

La mise en œuvre des travaux prévus nécessite le recours à un bureau d'étude spécialisé pour assister la commune, notamment l'APS, L'APD et le permis de construire.

2 Bureaux d'étude ont répondu à la consultation

- ▶ SOLECITÉ pour un montant de 3 130 € HT
- ▶ ARCHI-LOIRE pour un montant de 4 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de retenir l'offre du Bureau SOLÉCITÉ pour un montant de 3 130 € HT soit 3 743.48 € TTC

DONNE pouvoir à M le Maire ou son représentant pour la gestion de ce dossier, et l'autorise à signer tout document nécessaire à cette opération.



Prorogation contrat Service Administratif

Considérant que le bon fonctionnement des services administratifs implique le recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour assurer le remplacement momentané d'un Adjoint Administratif de 2^{ème} classe placé en congé maladie à compter du 1^{er} février 2013

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de recruter du 1^{er} Février 2013 au 28 février 2013 Madame Delphine CHARTIER en qualité Adjoint Administratif de 2^{ème} classe (échelle 3), contractuel, à temps complet.

Cet agent percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 297 échelle 3 correspondant au 1^{er} échelon.

Elle bénéficiera d'un congé annuel dont la durée sera calculée sur la base des Agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale. A défaut, une indemnité compensatrice égale au 1/10^{ème} de la rémunération totale brute perçue pour l'année en cours, au prorata du nombre de jours de congés dus et non pris, lui sera versée.

L'ensemble de la rémunération sera soumis à cotisations URSSAF et IRCANTEC ainsi qu'à la déclaration des revenus.

Les crédits seront prévus au budget 2013.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à ce recrutement et notamment le contrat à durée déterminée.



Extension du Columbarium de Bel Air : demande de subvention DETR

Lors des décès, de plus en plus de familles se prononcent pour l'incinération et le dépôt d'une urne dans un columbarium.

Pour répondre à la volonté des familles, une extension du columbarium de Bel Air est nécessaire.

Le Conseil Municipal souhaite conserver, dans un souci d'homogénéité, le style des monuments déjà installés.

En outre s'appuyant sur la circulaire préfectorale qui définit pour l'année 2013 les opérations susceptibles d'être subventionnées au titre de la répartition des crédits de la D.E.T.R, la commune pourrait bénéficier d'une subvention au taux de 20 à 30 % pour les travaux d'extension du columbarium. (dépense plafonnée à 15 000 €)

M le Maire présente le plan de financement de cette opération :

◆	Montant des travaux	5 013 €
◆	Subvention DETR 30 %	1 504 €
◆	Avance TVA	982 €
◆	Autofinancement	3 509 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'extension du columbarium de Bel Air conformément au devis établi par l'entreprise FUNEROC pour un montant de 5 013 € HT soit 5995 € TTC soit 6 cases

SOLLICITE, auprès de la Préfecture de Maine et Loire, l'attribution d'une subvention au titre de la DETR

ADOPTE le plan de financement proposé par M le Maire

DONNE pouvoir à M le Maire pour la gestion de ce dossier, et l'autorise à signer tout document nécessaire à cette opération.



SIEML : Opération de dépannage et programmation 2013 pour la rénovation de l'éclairage public

✓	Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires	
✓	Montant de la dépense	1 574.18 € TTC
✓	Taux du fonds de concours	75 %
✓	Montant du fonds de concours à verser au SIEML	1 180.64 € TTC
✓	Rénovation du réseau d'éclairage public	
✓	Montant de la dépense	6 666.67 € HT
✓	Taux du fonds de concours	75 %
✓	Montant du fonds de concours à verser au SIEML	5 000 € HT



Approbation du plan de gestion de la forêt communale

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le plan de gestion / d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2012- 2031.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de gestion durable.

Il comprend :

- Un état des lieux – bilan
- Les objectifs à assigner à la forêt
- Un programme d'actions où sont définies les règles de gestion, les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel
-

La surface relevant du régime forestier objet de l'aménagement est fixée à 100 ha 81 a 22 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la révision d'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

DONNE pouvoir à M le Maire pour la gestion de ce dossier, et l'autorise à signer tout document nécessaire à cette opération.



Annulation des cessions de terrains Chemin Bleu II et Bois Long

1 – Annulation cession parcelle n° 1 Chemin Bleu II

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal le 13 septembre 2012 avait décidé la cession de la parcelle n° 1 cadastrée section AN n° 459 d'une superficie de 744 m² au Chemin Bleu II à Madame Marina METIVIER

CONSIDÉRANT que Madame METIVIER ne souhaite plus acquérir cette parcelle, il propose d'annuler la cession de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'annulation de la cession au profit de Madame METIVIER de la parcelle n° 1 cadastrée AN 459 au Chemin Bleu II d'une superficie globale de 744 m².

Madame METIVIER ne pourra pas remettre d'option sur cette parcelle avant un délai de carence fixé à 4 mois.

DIT que cette parcelle peut être remise en vente.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

2 – Retrait de la cession de la parcelle n° 2 Bois Long

Dans le cadre du contrôle de légalité exercé par les services de la préfecture au regard des décisions prises par la commune, il est demandé à la commune de retirer son autorisation du 15 octobre 2012 délivrée au bénéfice de M et Mme PORTE pour la construction d'une maison d'habitation.

Cette décision n'est pas conforme au PADD et au règlement de la zone AUb du PLU de la commune de Combrée.

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande



DIVERS

► Saison 2013 Plan d'eau

Il est proposé de rechercher un gérant pour la période estivale du 15 juin au 15 septembre.
Mme Josiane Chauvin donne connaissance d'un contact sur Segré.

- M Bodinier demande la prise en charge par la commune des frais consécutifs à une location de la salle des fêtes de Combrée par son association. La commission communale des finances examinera cette demande dans le cadre des subventions exceptionnelles.

M le Maire apporte des précisions sur certains points évoqués dans ce courrier.

► Rythmes scolaires rentrée 2013

Les communes attendent de la parution du décret pour examiner les modalités d'organisation.
Ce dossier fera l'objet d'une présentation détaillée lors d'un prochain conseil municipal.

- SFR abandonne le projet d'implantation d'une antenne relais sur la commune.

- Un recours est déposé par les riverains de la future antenne relais Orange. ce recours porté contre l'arrêté d'autorisation du Maire.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents